

CONDITIONS POUR L'APPLICATION DE LA GARANTIE

Par ce document, nous garantissons que tous les produits sont fabriqués avec de matériaux de la plus haute qualité. Nos processus de fabrication - de la sélection des matériaux à la préparation des produits - sont contrôlés par un système de vérification de la qualité extrêmement précis.

Tous les cuveaux et les saunas et leurs accessoires sont conçus et fabriqués conformément aux normes de l'UE, ce qui garantit un fonctionnement sans faille selon les conditions spécifiées dans les normes EN. De plus, nous garantissons que tous nos produits sont testés dans notre usine avant la livraison à la clientèle.

Les conditions de cette garantie s'appliquent en Europe. Hors Europe, elles sont négociées séparément. Veuillez lire et suivre les instructions d'utilisation et d'entretien fournies avec le produit. L'installation, l'entretien et l'utilisation corrects du produit garantissent sa durabilité.

Garantie de deux ans

En vertu de La directive 85/374 / CEE du 25 juillet 1985 du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant la responsabilité du fait des produits défectueux permet à l'acheteur de réclamer, au plus tard, dans les deux ans qui suivent l'achat, la réparation d'un produit défectueux. S'il s'avère que l'acheteur a acheté un produit défectueux, le vendeur doit gratuitement supprimer les défauts, remplacer le produit défectueux par un nouveau, réduire le prix en conséquence ou bien l'acheteur peut résilier unilatéralement le contrat d'achat et demander le remboursement du prix payé.

Si vous avez des plaintes concernant nos produits, veuillez contacter le vendeur dès que possible. Conformément à la loi obligatoire sur la protection des consommateurs, nous déterminerons, avec l'aide de la Commission, le niveau de non-conformité du produit et corrigerons tout défaut de fabrication et de matériau qui est apparu dans un délai de deux (2) ans.

Les défauts dus à une usure habituelle, à une installation incorrecte, à une mauvaise utilisation ou au non-respect des instructions d'utilisation et d'entretien du produit ne seront pas réparés.

La garantie couvre les composants fonctionnels suivants pour les cuveaux domestiques privés: les chauffe-eaux, le bois des cuveaux, les revêtements en plastique ou en fibre de verre et les tuyaux de raccordement.

Le temps de garantie commence à partir de la date d'achat du produit. Le fabricant soumet une nouvelle pièce à la place de la pièce défectueuse. Cette garantie ne couvre aucun autre coût supplémentaire. Toutes les dépenses concernant les réparations, le transport, etc. sont pour l'utilisateur.

Signalement des défauts:

Ces garanties s'appliquent uniquement aux défauts signalés au fabricant ou au vendeur dans un délai raisonnable (généralement 14 jours) à partir de la date de la découverte du défaut. En même temps, le client doit indiquer la date d'achat du produit. Prendre immédiatement des photos et des vidéos qui aideront à comprendre, évaluer ou déterminer le niveau de l'endommagement du produit. Après avoir évalué l'état actuel et la réclamation du client, les points suivants doivent être convenus avec le fabricant ou son représentant:

- la méthode de réparation;
- qui effectuera les réparations;
- le remboursement des frais encourus non liés à la réparation du produit (ex: transport de pièce, etc.)

Limitations de la garantie:

La garantie ne couvre pas les dommages dus à un assemblage incorrect, une installation incorrecte, un nettoyage incorrect (récurage ou utilisation de nettoyeurs abrasifs), une mauvaise utilisation ou un mauvais entretien.

La garantie ne couvre pas les dommages causés par l'utilisation d'eau dure, de produits chimiques ou de sels, l'entretien négligé pendant toute l'année, l'utilisation de l'eau dure ou la présence de saleté (débris, chaux, produits chimiques, etc.) dans l'eau.

Les cuveaux en bois nécessitent une attention particulière à tout moment de l'année - voir le mode d'emploi. Les chauffe-eaux et les autres pièces métalliques ne doivent pas entrer en contact avec de l'eau dure, de l'eau chlorée ou avec d'autres produits chimiques. Dans ces cas, tous les endommagements des composants métalliques ne seront pas couverts par la garantie.